Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 58 (1985)

Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ASSOCIATION SUISSE POUR L'AMÉNAGEMENT NATIONAL
GROUPE DE SUISSE OCCIDENTALE

CAHIERS DE L'ASPAN – SO

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent régulièrement trois fois par an dans la revue *Habitation*. Ils sont adressés *gratuitement* à ses membres.

SOMMAIRE

Editorial	Logement et aménagement du territoire	I
Article	Vers une meilleure prise en compte du milieu bâti de qualité	III
Droit et Jurisprudence	Trois arrêts du Tribunal fédéral	VII
Information ASPAN	Le droit foncier en question	IX

ÉDITORIAL

Logement et aménagement du territoire

En dépit d'une stabilité de la démographie et d'une stagnation de l'économie, les statistiques nous apprennent que le parc de logements ne cesse d'augmenter chaque année dans notre pays. Les causes de cette évolution sont multiples: diminution du nombre de personnes par logement, en corrélation avec l'éclatement de la cellule familiale; besoin de logements plus spacieux et mieux équipés. En plus de l'augmentation des surfaces habitables, on constate un transfert de la localisation des quartiers d'habitation dont les causes sont également nombreuses: mutation dans l'affectation des centres-villes avec, comme corollaire, l'occupation de quartiers en périphérie des villes, voire de plus en plus loin dans la campagne; appropriation de territoires proches d'aires naturelles et de délassement par les résidences secondaires qui viennent augmenter considérablement la surface habitable par citoyen. La liste est loin d'être exhaustive et l'ampleur du mouvement met en relief l'importance de l'un des paramètres qui conditionnent très fortement l'aménagement du territoire: le logement. La loi fédérale l'exprime clairement dans ses objectifs: «La Confédération, les cantons et les communes veillent à assurer une utilisation mesurée du sol. Il s'agit, pour ce faire, de créer et de maintenir un milieu bâti harmonieusement aménagé et favorable à l'habitat et à l'exercice des activités économiques».

Notre propos n'a pas la prétention d'apporter des recettes à la résolution de l'équation «logement/aménagement du territoire», mais plutôt, par certaines questions, de présenter le point de vue de l'ASPAN-SO, association qui se propose de jeter des ponts entre les différents acteurs qui ont un rôle à jouer dans l'aménagement du territoire national à tous les échelons.
L'enjeu consiste à disposer de logements de qualité dans des conditions d'organisation harmonieuse et à des coûts de construction et des loyers équitables.

La notion de qualité de logement passe certes par l'amélioration de la qualité du logement proprement dit (appartement, villa individuelle, etc.), mais aussi et de plus en plus, par l'amélioration des prolongements du logement. Améliorer la qualité du logement signifie aussi améliorer la qualité de ses prolongements directs tels qu'espaces verts à la disposition des usagers, équipements répondant aux besoin quotidiens, passage progressif entre la cellule privée et la voie publique, espaces collectifs correspondant à la réalisation de relations humaines entre les habitants des différentes tranches d'âge de la population résidante.
L'organisation harmonieuse du milieu bâti implique une meilleure prise en compte des liaisons entre le logement et les différentes sphères d'activités de la société: travail, sports, détente, culture, approvisionnement, vie en société. Ces meilleures liaisons impliquent une intégration de ces activités avec le logement alors que trop souvent on pallie l'isolement de certains quartiers par la seule amélioration des liaisons routières. C'est ignorer les pertes de temps et d'énergie dues aux distances de déplacement. L'amélioration des conditions de vie prend tout son sens dès lors qu'on parle d'une conception concertée des multiples activités humaines.

CAHIER N° 2
JUIN 1985

3e année
Tiré à part du N° 6
de la revue *Habitation*